

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20241223DEC141

Objet: Avenant n° 1 au marché n° 2024-742 Création d'un poste de Police et DSIT lot n° 14
Électricité

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2024-742 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT – lot 14 Electricité, conclu avec la société INGEL,

CONSIDERANT qu'en cours d'exécution du chantier des prestations supplémentaires ont été rendues nécessaires et des prestations ont été supprimées,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2024 -742 :

- Titulaire : INGEL SAS – 69200 VENISSIEUX
- Dénomination du marché : Création d'un Poste de police et DSIT
- Lot n° 14 : Electricité
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : + 81 681,21 euros H.T.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Création d'un poste de Police et DSIT

Lot n° 14 – Electricité

N° 2024-742

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **INGEL** – 12 rue de l'Industrie – 69200 VENISSIEUX, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 827 681 776 représentée par son Président Monsieur Pascal MULLER, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 18/01/2024, la Ville de BRON a confié à la société INGEL le marché public n° 2024-742 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT – Lot n°14 Electricité pour un montant de 197 000 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et des prestations ont été supprimées.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Passage en dimmable : + 7 123,65 euros HT
- IRVE : + 2 743,80 euros HT
- Baie informatique : + 4 896,35 euros HT
- Sous sol sans FX plafond : + 10 375,57 euros HT
- BAES : + 2 689,02 euros HT
- Réseau ondulé : + 67 811,99 euros HT
- Interphonie : + 4 239,05 euros HT
- Contrôle d'accès : + 23 464,22 euros HT
- Armoire de contrôle d'accès : + 3 070,67 euros HT
- Équipements informatiques : + 10 366,45 euros HT
- Passage autonomie onduleur à 114 minutes : + 5 274,84 euros HT

Les travaux en moins-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Alimentation Armoire Onduleur, baies réfrigérées, prises : - 746,39 euros HT
- AGBT Local Onduleur : - 3 085,77 euros HT
- Interphonie – GSM : - 3 639,41 euros HT
- Contrôle d'accès : - 38 599,39 euros HT
- Intrusion : barrière infra-rouge périmétrique : - 10 879,10 euros HT
- Luminaires type A,B,C et D = - 3 424,34 euros HT

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en moins-value est de + **81 681,21 € HT**.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant n°1
Montants en € H.T.	197 000 €	81 681,21 €	278 681,21 €
% augmentation		+ 41,46 %	

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

VENISSIEUX 06.12.2024
A, le

INGEL

Le Maire,
Jérémy BREAUD

#signature#

12 rue de l'industrie 89 200 Venissieux
06 98 97 60 73 - pascal.muller@ingel.fr

SAS au capital de 20 000 € € RCS : 827 881 726
TVA Intracommunautaire : FR 85 827681726

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le 06/01/2025

ID : 069-216900290-20241223-20241223DEC141-AU

BRON
Tradition & Innovation

vebdelib

VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

mardi 10 décembre 2024

Avenant n°1 au marché n°2024-742 Création d'un poste de Police et DSIT Lot n°14 Electricité

Conformément au code de la commande publique (Art R2194-2), un marché peut être modifié lorsque des fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial. De telles modifications ne peuvent être supérieures à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis de la commission est sollicité pour tout pourcentage d'augmentation supérieur à 5 %.

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1er collège : personnes ayant voix délibératives	<u>Président</u>	
	Evelyne BRUNET	
	<u>Titulaires</u>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<u>Suppléants</u>	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN		
Jean-Pierre ANGOSTO		
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	<u>Voix consultatives :</u>	
	Comptable public ou son représentant	Excusée
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	Excusée
	<u>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</u> Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	Excusé
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
Lynda Hafidi Ingénieur - Chargé d'Opérations Bâtiments		

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le 06/01/2025

 vebdelib

ID : 069-216900290-20241223-20241223DEC141-AU

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des

Offres, la Commission d'appel d'offres

rend un avis favorable pour le projet d'avenant du marché n°2024-742 :

Pour : Contre : Abstentions :

rend un avis défavorable pour le projet d'avenant du marché n°2024-742 :

Pour : Contre : Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET



- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
 Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.